Destinataires : Tous les parents/aidants d’élèves de l’élémentaire,

Pour donner suite aux renseignements envoyés la semaine dernière, nous vous informons que le [Formulaire de changement de méthode d’enseignement au primaire](https://tdsb.ca1.qualtrics.com/jfe/form/SV_42ZfFzbFT1x9kAC) est maintenant accessible.  
  
Afin de permettre aux élèves du primaire de passer de l’apprentissage en personne à l’apprentissage virtuel en février 2022, les parents/aidants et les élèves demandant un changement doivent remplir un formulaire de changement de l’école élémentaire **entre le vendredi 3 décembre et le vendredi 7 janvier**. Un formulaire distinct doit être rempli pour chaque élève qui demande un changement. Les parents/aidants et les élèves qui ne souhaitent pas effectuer de changement ne sont pas tenus de remplir de formulaire.

Si vous envisagez d’effectuer un changement, veuillez en parler avec votre enfant avant de soumettre le formulaire. Nous nous attendons à ce que les parents/aidants ayant des responsabilités décisionnelles partagées parviennent à un accord avant de remplir le formulaire.

Nous nous rendons compte que nous vous demandons de prendre cette décision bien avant le mois de février et nous vous remercions de votre compréhension, car ce processus prend du temps. Bien que nous ne puissions pas garantir que toutes les demandes de changement seront satisfaites, notre objectif consiste à accommoder autant de demandes que possible en fonction des programmes et de l’espace disponibles (par exemple, programme d’immersion française, programme intensif de français, programmes spécialisés, écoles parallèles, autres circonstances limitées).   
  
Les classes du primaire refléteront les modifications dues aux changements à compter **du 22 février 2022**.

Que vous choisissiez ou non de changer de modèle d’enseignement, le professeur ou la classe (ou l’école pour les classes d’apprentissage virtuel) de votre enfant pourra changer en raison d’une éventuelle réorganisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site [www.tdsb.on.ca/switchform](http://www.tdsb.on.ca/switchform) ou contacter le directeur de l’école de votre enfant pour toute question. Merci.